



REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS,
DES POSTES ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE



facebook



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

DÉCLARATION DE DAKAR

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, qui identifiaient et anticipaient l'importance des nouvelles plates-formes technologiques et de communication mondiales en tant qu'espaces critiques pour la participation et l'inclusion égales des femmes afin d'accroître la participation et l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décision dans et à travers les médias et les nouvelles technologies de la communication " ;

Rappelant le préambule de la Déclaration sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), réaffirmant l'importance de promouvoir et de maintenir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, garantissant l'inclusion des femmes dans la nouvelle société mondiale des TIC, y compris le mandat d'ONU Femmes;

Rappelant le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique, notamment l'article 2 concernant l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans leurs décisions politiques, législations, plans de développement et l'article 9 du droit à la participation au processus politique et décisionnel et l'article 12 du droit à l'éducation et à la formation, qui souligne la nécessité de promouvoir l'éducation et la formation des femmes dans tous les domaines, tous les niveaux et dans toutes les disciplines, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie;

Rappelant la Charte des Open Data, notamment les principes 3 (accessible et utilisable), 5 (amélioration de la gouvernance et engagement citoyen) et 6 (développement inclusif et innovation), les gouvernements devraient sensibiliser les populations aux Open Data, promouvoir leur utilisation et



s'assurer que les représentants des citoyens, de la communauté et de la société civile et du secteur privé disposent d'outils et de ressources dont ils ont besoin pour comprendre efficacement l'utilisation des ressources publiques; encourager l'utilisation des Open Data pour élaborer des solutions politiques novatrices et fondées sur des données probantes qui profitent à tous les membres de la société, ainsi que pour autonomiser les communautés marginalisées; créer ou soutenir des programmes et des initiatives qui favorisent le développement ou la co-création d'ensembles de données, de visualisations, d'applications et d'autres outils basés sur les Open Data;

Rappelant la Déclaration de la Plateforme africaine sur l'accès à l'information de 2011;

Rappelant la Résolution 70 de l'UIT (Rév. Busan, 2014) - Intégration d'une dimension genre à l'UIT et promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication;

Rappelant la loi supplémentaire de la CEDEAO sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans la région de la Communauté ;

Rappelant qu'en 2013, la Commission sur le large bande avait approuvé un objectif de plaidoyer, appelant à l'égalité des sexes dans l'accès au large bande d'ici à 2020;

Rappelant que la Commission de la condition de la femme, à sa 57^e session, en 2013, avait adopté des conclusions concertées mettant en lumière des questions émergentes, telles que le rôle de l'information, de la communication et de la technologie et des médias sociaux;



Rappelant l'ODD 5, assurer l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, notamment les objectifs visant à 1) améliorer l'utilisation des technologies habilitantes, en particulier les technologies de l'information et de la communication, promouvoir l'autonomisation des femmes et 2) une législation applicable pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux;

Rappelant le Plan d'action du Sommet d'Accra adopté à Accra à l'occasion du Sommet africain sur les femmes et les jeunes filles en technologie;

Rappelant la Déclaration africaine sur les droits et libertés de l'Internet approuvée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en octobre 2016 à Banjul, Gambie, notamment l'article 13 concernant l'égalité des genres, soulignant que pour aider à éliminer toutes les formes de discrimination, sur la base du genre, les femmes et les hommes devraient avoir un accès égal pour apprendre, définir, accéder, utiliser et façonner l'internet. Les efforts visant à accroître l'accès devraient donc reconnaître et corriger les inégalités existantes entre les sexes, y compris la sous-représentation des femmes dans les positions de prise de décision, en particulier dans la gouvernance de l'internet;

Considérant les recommandations formulées dans le rapport de mars 2017 du groupe de travail sur la fracture numérique entre les sexes et les recommandations d'action: réduire l'écart entre les sexes dans l'accès et l'utilisation d'Internet à large bande par le groupe de travail sur le numérique;

Anticipant sur le fait que le thème de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme sera la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication ainsi que leur impact et leur utilisation comme instrument de promotion et



REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS,
DES POSTES ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE



facebook



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

d'autonomisation des femmes, et s'accordant sur les conclusions concertées de la 47e session,

APPELLE LES GOUVERNEMENTS AFRICAINS FRANCOPHONES, LE SECTEUR PRIVE, LES MEDIAS, LA SOCIETE CIVILE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A:

1. Intégrer et promouvoir la dimension genre dans l'élaboration des politiques publiques en intégrant les objectifs d'égalité des sexes et les indicateurs clés de performance dans les stratégies, politiques, plans et budgets, en veillant tout particulièrement à assurer le dialogue politique entre les décideurs politiques, les médias et la société civile, en particulier les femmes et les jeunes. Cela doit impliquer des synergies entre tous les ministères et les agences gouvernementales, pour une intégration effective du genre.
2. S'attaquer aux obstacles que rencontrent les femmes dans l'accès, l'utilisation et la production de contenu local sur Internet qui entravent l'égalité des sexes sur l'usage des TIC et promouvoir :
 - a. un accès illimité et sans entrave à un internet abordable;
 - b. la sécurité des femmes et les droits numériques en ligne, ainsi que l'utilisation des TIC pour garantir la participation des femmes à la lutte contre le harcèlement, l'intimidation en ligne, la violation de la vie privée, la radicalisation et l'extrémisme violent ;
 - c. l'égalité numérique, l'alphabétisation et les compétences, et la confiance, à travers la promotion de partenariats multi-acteurs et publics-



- privés pour promouvoir la citoyenneté numérique, la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat;
- d. la disponibilité de contenu, d'applications et de services pertinents et localisés élaborés par et pour les femmes et les filles;
- e. la mobilisation et le dialogue avec les communautés travaillant déjà sur des initiatives axées sur les données genre, et le travail pour minimiser la duplication des efforts tout en maximisant l'évolutivité des interventions.
3. Soutenir une coopération multipartite concrète, en mettant l'accent sur la région Afrique francophone, à travers le développement d'outils et de politiques pour soutenir les efforts locaux, nationaux et internationaux; partager efficacement des meilleures pratiques et méthodologies pour combler le fossé numérique entre les sexes, ainsi que le développement d'initiatives durables et évolutives, en travaillant avec les organisations locales et internationales des femmes et des filles, les décideurs politiques, le secteur privé et les innovateurs et entrepreneurs, pour assurer l'expansion et la mise à l'échelle des initiatives réussies et des meilleures pratiques. Envisager la mise en place de réunions périodiques pour favoriser l'échange de connaissances et la responsabilisation des gouvernements.
 4. S'engager et plaider en faveur de la collecte et de l'analyse de données sur le genre. Assurer des ressources pour permettre la collecte et la diffusion de données sur le genre afin de suivre les progrès en matière d'égalité numérique. Ces données doivent être ouvertes à tous, visibles, ouvertes et lisibles par machine. Des données ouvertes sur le genre sont essentielles pour encourager la responsabilité régionale et permettre un échange de connaissances transnational.



REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS,
DES POSTES ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE



facebook



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

5. Plaider pour un investissement financier approprié des mécanismes de financement internationaux, régionaux, sous régionaux, nationaux et locaux pour assurer la mise en œuvre des politiques et programmes susmentionnés, développés pour promouvoir l'égalité des genres dans le secteur des TIC en Afrique francophone.

6. Accélérer l'adoption, la consolidation et la mise en œuvre des lois nécessaires telles que les lois sur le droit à l'information et les lois sur la cyber sécurité, l'intégration de la cyber sécurité et la mobilisation sur les dangers des TIC dans les politiques et programmes.

Dakar, le 27 septembre 2017